

CONFERENCE DES PARTIES CHARGEE DE L'EXAMEN
DE LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION OU LA
LIMITATION DE L'EMPLOI DE CERTAINES ARMES
CLASSIQUES QUI PEUVENT ETRE CONSIDEREES
COMME PRODUISANT DES EFFETS TRAUMATIQUES
EXCESSIFS OU COMME FRAPPANT SANS
DISCRIMINATION

CCW/CONF.I/11
22 janvier 1996

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Genève, 15-19 janvier 1996

RAPPORT INTERIMAIRE DE LA DEUXIEME PARTIE DE LA SESSION DE
LA CONFERENCE DES PARTIES CHARGEE DE L'EXAMEN DE LA CONVENTION
SUR L'INTERDICTION OU LA LIMITATION DE L'EMPLOI DE CERTAINES ARMES
CLASSIQUES QUI PEUVENT ETRE CONSIDEREES COMME PRODUISANT DES EFFETS
TRAUMATIQUES EXCESSIFS OU COMME FRAPPANT SANS DISCRIMINATION

Introduction

1. Le 13 octobre 1995, la Conférence des Parties chargée de l'examen de la Convention sur certaines armes classiques a décidé, vu le temps qu'il lui fallait encore pour achever ses travaux, qu'elle les poursuivrait aux reprises de sa session à Genève, du 15 au 19 janvier 1996 et du 22 avril au 3 mai 1996, afin de terminer d'examiner et modifier le Protocole II. Il a été décidé que la deuxième partie de la session, prévue du 15 au 19 janvier 1996, serait consacrée aux articles 2 à 6 du Protocole II sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de mines, pièges et autres dispositifs et à son Annexe technique.

2. Le 12 décembre 1995, l'Assemblée générale a adopté sa résolution 50/74 qui comprend, notamment, les dispositions suivantes :

"5. Prend note du rapport intermédiaire de la Conférence des Etats parties chargée d'examiner la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, qui s'est tenue à Vienne du 25 septembre au 13 octobre 1995;

6. Recommande à l'attention de tous les Etats le Protocole relatif aux armes laser aveuglantes (Protocoles IV), afin que le plus grand nombre possible d'entre eux y adhèrent sans tarder;

7. Engage les Etats parties à redoubler d'efforts pour conclure les négociations sur le renforcement du Protocole II;

8. Note que la Conférence d'examen a décidé de reprendre ses travaux lors de sessions qu'elle tiendra à Genève du 15 au 19 janvier et du 22 avril au 3 mai 1996;

9. Prie le Secrétaire général de continuer à fournir l'aide nécessaire à la Conférence d'examen;

10. Engage de nouveau les Etats à assister en aussi grand nombre que possible à la Conférence d'examen."

Organisation de la deuxième partie de la session de la Conférence

3. La deuxième partie de la session a été ouverte le 15 janvier par le Président de la Conférence, l'ambassadeur Johan Molander de la Suède. A sa séance d'ouverture, M. Vladimir Petrovsky, directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève, a donné lecture d'un message du Secrétaire général de l'ONU. M. Sohrab Kheradi, directeur adjoint du Centre des Nations Unies pour les affaires de désarmement, a continué à faire office de secrétaire général de la Conférence.

4. Les 43 Etats ci-après, parties à la Convention, ont participé aux travaux de la deuxième partie de la session :

Allemagne	Finlande	Pakistan
Australie	France	Pays-Bas
Autriche	Grèce	Pologne
Belgique	Hongrie	République tchèque
Bulgarie	Inde	Royaume-Uni de
Canada	Irlande	Grande-Bretagne
Chine	Israël	et d'Irlande
Chypre	Italie	du Nord
Croatie	Japon	Slovaquie
Cuba	Lettonie	Slovénie
Danemark	Liechtenstein	Suède
Equateur	Malte	Suisse
Espagne	Mexique	Tunisie
Etats-Unis	Mongolie	Ukraine
d'Amérique	Norvège	Uruguay
Fédération de Russie	Nouvelle-Zélande	

5. Conformément à l'article 1 du règlement intérieur, les 33 Etats ci-après, non parties à la Convention, ont participé aux travaux de la deuxième partie de la session en tant qu'observateurs :

Afghanistan	Honduras	Pérou
Afrique du Sud	Indonésie	Philippines
Algérie	Iran (République	Portugal
Angola	islamique d')	République arabe
Argentine	Jamahiriya arabe	syrienne
Arménie	libyenne	République de Corée
Bolivie	Jordanie	Roumanie
Brésil	Luxembourg	Saint-Siège
Burundi	Maroc	Singapour
Chili	Myanmar	Thaïlande
Colombie	Nicaragua	Turquie
Egypte	Nigéria	Viet Nam

6. Conformément aux articles 46, 47 et 48 du règlement intérieur, des représentants du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, du Département des affaires humanitaires de l'ONU, du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, de la Ligue des Etats arabes, du Comité international de la Croix-Rouge, de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et de l'ordre souverain de Malte ont participé à la deuxième partie de la session en qualité d'observateurs. Conformément à l'article 49 du règlement intérieur, 25 organisations non gouvernementales ont participé aux séances publiques de la deuxième partie de la session.

7. Conformément à l'article 16 du règlement intérieur, la Conférence a adopté, à sa 9ème séance plénière, tenue le 15 janvier 1996, les dispositions nécessaires pour pourvoir aux coûts des deuxième et troisième parties de la session, telles qu'elles figurent dans le document CCW/CONF.I/10.

Travaux de la deuxième partie de la session

8. La Conférence a tenu deux séances plénières, les 15 et 19 janvier 1996 respectivement. Comme cela avait été décidé au cours de ses travaux, la Conférence a concentré ses efforts sur les articles 2 à 6 du Protocole II et sur son Annexe technique. Les travaux de fond ont été menés dans le cadre de consultations informelles à participation non limitée du Président. En outre, le Président a convoqué le 18 janvier 1996 une réunion d'experts militaires afin d'aborder les questions pertinentes.

9. Comme convenu, les travaux de la deuxième partie de la session ont été menés sur la base des propositions figurant dans les documents CCW/CONF.I/1, CCW/CONF.I/WP.2/Add.1, CCW/CONF.I/WP.3 et CCW/CONF.I/WP.4*, étant entendu que ces documents ne devaient préjuger ni des positions des Etats parties sur les questions à l'examen ni des nouvelles propositions que pourraient formuler les Etats parties à cet égard. Un certain nombre de nouveaux documents ont été présentés par des délégations à la deuxième partie de la session. Une liste de documents est annexée au présent rapport.

10. A la 10ème séance plénière, le 19 janvier, le Président a présenté une version révisée du "texte du Président" (CCW/CONF.I/WP.4/Rev.1) dans laquelle il a intégré certaines modifications des articles 2 à 6 et de l'Annexe technique du projet de Protocole II révisé. Cette version révisée doit être examinée par les délégations et servir de base aux travaux de la dernière partie de la session de la Conférence d'examen. Elle reflète l'état des négociations tel que le voit le Président et n'engage aucune délégation.

Annexe

LISTE DES DOCUMENTS

<u>Cote</u>	<u>Titre ou description</u>
CCW/CONF.I/9	Note verbale datée du 25 octobre 1995, adressée par la Mission permanente de la République fédérative de Yougoslavie auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève
CCW/CONF.I/10	Coûts estimatifs des reprises de la session de la Conférence des Parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination
CCW/CONF.I/11	Rapport intérimaire de la deuxième partie de la session de la Conférence des Parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination
CCW/CONF.I/WP.4/Rev.1	Texte du Président
CCW/CONF.I/CRP.1	Spécifications concernant la détectabilité (pour l'annexe technique) - Proposition du Royaume-Uni
CCW/CONF.I/CRP.2	Article 2 - Proposition soumise par l'Ukraine
CCW/CONF.I/CRP.3	Article 3 de l'annexe technique - Proposition soumise par l'Ukraine
CCW/CONF.I/CRP.4	Annexe technique - Proposition présentée par les Etats-Unis, la Fédération de Russie, la France et le Royaume-Uni
CCW/CONF.I/CRP.5	Dispositifs antimanipulation - Document de base présenté par la délégation néerlandaise

<u>Cote</u>	<u>Titre ou description+</u>
CCW/CONF.I/CRP.6	Projet de rapport intérimaire de la deuxième partie de la session de la Conférence des Parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination
CCW/CONF.I/SR.9 et 10	Comptes rendus analytiques des 9ème et 10ème séances
CCW/CONF.I/INF.3/Add.3*	List of States Parties and Signatories
CCW/CONF.I/INF.6	List of Offices and Telephone Numbers
CCW/CONF.I/INF.7	Liste provisoire des participants
CCW/CONF.I/INF.8	Liste des participants
